

DECISION DG n° 2019-345

Du 26 A0UT 2019 portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé;
- VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n° 2019-179 du 11 février 2019 portant nomination à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: La décision 2019-179 du 11 février 2019 portant nomination de Madame BRANDAO (Nathalie) en tant que cheffe du pôle administration des personnels et des experts, par intérim, à la Direction des ressources humaines, est abrogée.

<u>Article 2</u>: La présente décision, qui prendra effet à partir du 26 août 2019, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Directeur général